

## Motions communes CFDT CFTC au CTR du 12 octobre 2017

### SST

1- Depuis plusieurs années de nombreux agents (3/4 des agents dans les établissements situés dans des départements dépourvus de médecin de prévention en 2016) ne peuvent être convoqués à une visite médicale, qu'elle soit annuelle, quinquennale ou spéciale par défaut de Médecin de Prévention dans leur département d'exercice.

Afin de mieux assurer la prévention à l'Insee, les élus en CTR demandent à l'administration de proposer aux agents, outre le dispositif de médecin collaborateur, d'autres solutions alternatives en mesure de résorber également le retard pris dans le suivi médical des agents.

**Votes : 5 pour CGC CFDT CFTC-Unsa / 5 abstentions CGT SUD**

2- Les élus du CTR demandent l'affectation d'un agent supplémentaire pour aider l'assistant de prévention de la DG.

**Votes : 5 pour CGC CFDT CFTC-Unsa / 5 abstentions CGT sud.**

3- Les élus du CTR déplorent la baisse de la quotité moyenne des assistants de prévention et demandent que leur quotité minimale soit de 50 % compte tenu des nombreuses sollicitations de la DG et des CHSCT.

**Votes : 9 pour CGT Sud CGC CFDT CFTC-Unsa / 1 abstention FO**

4- Dans le paragraphe 4-3 du bilan SST, vous avez rajouté (signalement) à côté de fiche de liaison. Cela n'a rien à voir.

Les élus du CTR demandent de rajouter un paragraphe spécifique sur les fiches de signalement produites par les agents ou par les encadrants ou par la médecine de prévention pour signaler des faits d'injures, de menaces, d'agressions de coups et blessures ou autres.

Même si les situations signalées sont résolues, le décompte de ces fiches doit apparaître clairement dans le bilan avec la résolution ou non de la situation.

Les élus du CTR demandent que l'ensemble des agents et tout particulièrement les acteurs directement concernés comme les Assistants de Prévention soient informés de l'existence et de la procédure des fiches de signalement, et que ces dernières soient systématiquement remontées au CHSCT compétent ainsi qu'aux élus nationaux.

**Votes : Unanimité POUR**

5- Les élus du CTR demandent l'ajout de l'intervention faite à Lille et Amiens dans les services pour améliorer les conditions de travail dans la partie « situations de travail » et l'ajout en annexe des fiches d'impact des projets cités dans le bilan SST.

**Votes :**

### Réforme territoriale

6 - La convergence des SED et SAR est déjà bien avancée pour une majorité des collègues concernés.

Cependant, le reclassement s'avère encore plus difficile pour les derniers d'entre eux qui n'envisagent pas de mobilité géographique et ne seront pas retraitables d'ici 2019.

Les élus du CTR demandent que la plus grande vigilance leur soit portée afin qu'ils terminent leur carrière dans de bonnes conditions.

**Votes : 4 Pour CFDT CFTC CGC / 1 abstention FO / 5 NPPV CGC Sud**

7- 9 divisions de service de proximité ont été créées. Les élus du CTR demandent la transmission aux élus nationaux et aux CHSCT locaux des bilans effectués auprès des agents suite aux mises en place des DSP.

**Votes : 5 Pour CFDT CFTC CGC FO / 5 NPPV CGT Sud**

8- Les élus du CTR demandent la transmission aux élus nationaux des rapports de l'Inspection du travail et des résultats de l'enquête du CHSCT de Meurthe et Moselle.

**Votes : 9 Pour CFDT CFTC CGC CGT Sud / 1 abstention FO**

### Télétravail

9- La note 305 du 12 septembre 2017 précise que la recevabilité de la demande est appréciée selon la compatibilité des activités avec le télétravail ou le travail sur site distant.

Or, au vu de l'insuffisance de l'offre en matériel face aux demandes croissantes, de nouveaux critères de priorisation sont institués au sein de certains établissements.

Afin de garantir une équité de traitement des demandes, les élus du CTR demandent à ce que le seul critère d'éligibilité soit bien l'activité du demandeur et d'en faire un rappel aux établissements.

**Votes : Unanimité POUR**

10 - De nombreux agents en demande de télétravail ou de travail sur site distant risquent de voir leur demande rejeter au seul motif d'indisponibilité du matériel.

Compte tenu du sous-dimensionnement de la dotation en postes destiné aux télétravailleurs et « d'une hausse de 13,4% des crédits hors masse salariale et hors DFR permettant de couvrir les besoins supplémentaires de financement et d'investissements informatiques », les élus du CTR demandent l'achat de matériel suffisant pour répondre aux demandes recevables, en sollicitant l'aide du CHSCT si besoin.

**Votes : 3 POUR CFDT CFTC-Unsa / 1 abstention CGC / 6 contre CGT SUD FO**

11- Les élus du CTR demandent que le télétravail ne soit pas refusé systématiquement pour un simple problème technique (lenteur de réseau ou d'application par exemple), mais qu'une période de test soit incluse, ou précède le cas échéant, la période d'adaptation.

**Votes : 9 POUR ; FO Ne Participe Pas au Vote**

12 -Des formations à destination des managers, encadrants et télétravailleurs devraient leur être proposées durant l'année de mise en place d'une situation de télétravail.

Les élus du CTR demandent que les référents télétravail bénéficient de formations préalablement à la mise en place de situation de télétravail locale, afin de pouvoir conseiller et accompagner efficacement les demandeurs de télétravail.

**Votes : Unanimité POUR**

### DIRAG

15- Les agents de la DIRAG ont été durement éprouvés dans leur vie personnelle par l'ouragan Maria. Aussi, afin d'alléger leurs difficultés à reprendre une vie normale, les élus en CTR demandent à la Direction de l'Insee d'intervenir auprès du Ministère afin que les victimes de l'ouragan puissent bénéficier de remises fiscales.

**Votes : 3 Pour CFDT CFTC / 6 abstentions CGT SUD / 1 contre FO**

### Budget 2018

Les élus CFDT sont partis avant le passage des vœux suivants aux votes, mais il restait 1 expert CFDT

13- Les élus du CTR demandent l'extension dès 2018 de l'indemnité d'accompagnement des gestionnaires prix et ménages aux enquêteurs réalisant la même activité d'accompagnement.

**Votes : 6 POUR / 2 abstentions CGC FO**

14 – Une enveloppe de 300 000 € est prévue pour 2018 au titre de la revalorisation des conditions d'emploi des enquêteurs de l'Insee. Les élus du CTR demandent l'augmentation de l'enveloppe de revalorisation salariale des enquêteurs et la poursuite des revalorisations des grilles des enquêteurs en 2019.

**Votes : 7 POUR/ 2 abstentions CGC**